

CAISSE DES DEPOTS ET DE DEVELOPPEMENT (CDD)



**PROCES-VERBAL D'EVALUATION ET DE SELECTION DES CANDIDATURES
AU POSTE DE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE PASSATION DES
MARCHES PUBLICS (PR-CPMP) DE LA CAISSE DES DEPOTS ET DE
DEVELOPPEMENT (CDD).**

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Jeudi Vingt Trois Novembre s'est tenue dans les locaux de la CDD, une réunion du Comité en charge du processus d'évaluation et de sélection des candidatures au poste de Président de la Commission de passation de marchés publics (CPMP) de la CDD en application de la note de service n°0173 en date du 23/10/2023.

Ont pris part à cette réunion :

- Monsieur Mohameden Cheikh Abdallahi, Secrétaire Général, Président ;
- Monsieur Mohamed Abdellahi Ely, Directeur des Dépôts et Consignations, membre ;
- Monsieur Mohamed Abdellahi Lemrabott, Directeur du Développement, membre ;
- Monsieur Cheikh Mohamed Mahmoudi, Conseiller, membre ;
- Monsieur Mohamed Abdoullah Ba, Chef du Pôle Administratif, membre ;
- Monsieur Mohamed El Moctar Mohamed Zein, Chef de Département DSI, membre.

En application de l'arrêté n° 0811/PM/2022 du 17 août 2022, fixant les conditions et les modalités de sélection et de nomination des présidents et des membres des commissions de passation de marchés publics, deux (02) avis de recrutement interne ont été lancés le 07/10/2023, affichés au siège de la CDD et publiés dans le site de l'ARMP.

Candidatures reçues :

Avant de procéder à l'évaluation et à la sélection, le Comité a constaté le dépôt, à la date limite fixée au lundi 23 octobre 2023, de deux (02) dossiers de candidatures au poste de Président de la Commission de passation de marchés publics (CPMP) de la CDD.

Il s'agit de :

N°	Nom & Prénoms des candidats
1	Mana El Hadj
2	Cheikh Abdellahi Cheikh Abdellahi

(Handwritten signatures and initials)

Le Déroulement de l'évaluation

Le Comité a fixé préalablement les critères suivants pour évaluer les dossiers de candidature :

1. Diplôme/10 points

Les candidats sont notés pour ce critère en fonction du diplôme le plus haut obtenu par chacun, respectivement comme suit : Doctorat (10 points), Ingénieur (10 points), DEA, Master ou Equivalant (07 points), Maîtrise (06 points), Licence (05 points).

2. Intégrité morale/ 10 points

3. Expérience Générale/20 Points

Les candidats sont notés pour le critère d'expérience professionnelle quel qu'en soit le domaine d'activité sur 20 points à raison de deux (02) points par année d'expérience professionnelle.

4. Expérience spécifique/50 points

Est considérée comme expérience spécifique toute fonction occupée par le candidat dans le domaine de la passation des marchés publics, à raison de cinq (05) points par année d'expérience professionnelle spécifique.

5. Entretien oral/10 points

Ce critère de sélection noté sur 10 points recouvre le score obtenu par le candidat suite à l'entretien oral décliné sous la forme d'un contrôle de connaissances dans le domaine de la passation des marchés publics.

Après avoir déterminé les critères d'évaluation, le Comité a procédé à l'examen des dossiers de candidatures un à un. Les résultats consolidés de cette évaluation sont présentés en annexe.

Conclusion:

Le Comité chargé du processus d'évaluation et de sélection soumet ci-après, à l'approbation du Directeur Général, les résultats du classement des candidatures au poste du Président de la Commission CPMP – CDD.

Il s'agit de :

- Monsieur Cheikh Abdellahi Cheikh Abdallahi ;
- Madame Mana El Hadj

Le Comité

Président

Mohameden Cheikh Abdallahi

Membres

Mohamed Abdellahi Ely

Mohamed Abdellahi Lemrabott

Cheikh Mohamed Mahmoudi

Mohamed Abdoullah Ba

Mohamed El Moctar Mohamed Zein